ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 104940

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'efficacité de la lutte contre les consommations dommageables de substances psycho-actives addictives. Il faut donner au secteur médico-social la reconnaissance et les moyens qui lui sont nécessaires pour intervenir aux stades les plus précoces de l'addiction et pour accompagner les personnes dépendantes au plus près de leurs besoins. L'intervention précoce, première étape du parcours de soin, doit ainsi être reconnue et financée comme telle, elle doit être renforcée notamment auprès des plus précaires. Le dispositif « consultation jeunes usagers de cannabis et autres substances psycho-actives » institué depuis 2004 par la MILDT et la DGS a donné des résultats intéressants ; cependant, ces consultations fonctionnent mieux lorsqu'elles sont intégrées à un travail de réseau. Or cette mission n'est pas reconnue aux centres de soins spécialisés pour toxicomanes (CSST) pas plus qu'aux centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) qui ne possèdent donc pas les financements pour les réaliser. Il est donc impossible d'intervenir de façon structurée entre la prévention primaire et les soins aux personnes déjà dépendantes. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à ces faiblesses. Elle attire son attention sur l'opportunité d'inscrire clairement dans le décret concernant les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) actuellement en préparation les missions d'intervention précoce et de réduction des dommages. Elle souligne aussi la nécessité de créer des postes de chargés de mission « prévention secondaire et intervention précoce » pour chaque « consultation jeunes usagers de cannabis et autre substances psycho-actives et leur famille », ceci afin de réaliser le travail en réseau indispensable pour son bon fonctionnement. Il faudrait ainsi envisager la création d'environ 100 équivalents temps plein au niveau national.

Texte de la réponse

Les addictions sont, en France comme dans beaucoup d'autres pays européens, un problème de santé publique majeur, dont les impacts sont multiples, sanitaires, médicaux et sociaux. On estime ainsi que 35 % des jeunes de 17 ans ont déjà consommé de l'alcool et du cannabis simultanément, et qu'à 17 ans un adolescent sur cinq consomme du cannabis plus de dix fois dans l'année. Ces constatations ont amené le Gouvernement à adopter un plan d'une durée de cinq ans (2007-2011) pour la prise en charge et la prévention des addictions financé à hauteur de 77 MEUR par an. Ce plan prévoit notamment de mieux prendre en charge les addictions dans les centres médico-sociaux en créant des structures dédiées à l'addictologie (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie - CSAPA) et en renforçant leurs moyens. Il prévoit également de développer la prévention notamment par des interventions précoces par les professionnels de santé. Ainsi la mesure n° 14 du plan prévoit d'intégrer les programmes d'intervention précoce et notamment les consultations pour jeunes consommateurs de cannabis et autres substances psychoactives et leur famille dans les missions des CSAPA.

Données clés

Auteur : Mme Martine Lignières-Cassou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE104940

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 104940
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10005
Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1125